Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260605-2026_06_5_17-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 5 Juin, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, A. BACHIR, N. MARREC, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES et C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : J.P. LEC'HVIEN par R. VIBERT, C. MORIN par A. KERAMBRUN LE TALLEC, Y. SAVARY par J. BALCOU, T. LE CALVEZ par F. MORDELLES

SECRETAIRE DE SEANCE : A. BACHIR

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-06-5 - DOSSIER N° 17

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 - TRAVAUX DE RENOVATION DE 2 FOYERS D'ECLAIRAGE PUBLIC (rue de la Jetée et rue du Port à Loguivy-de-la-Mer)

PRESENTATION : J. MONBEL

Le devis établi par le S.D.E. s'élève à 2 268 € dont 1 365 € de participation de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **APPROUVE le projet de travaux présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour La rénovation de deux foyers d'éclairage public jugés vétustes à Loguivy-de-la-Mer :**
  - **F1D835 - rue du Port**
  - **F1D288 - rue de la Jetée**

  pour un montant total de 2 268 €.TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi). Participation de la Commune : 1 365 €.

- **AUTORISE la signature du devis correspondant SDE 57706**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC